

# Dialogue McGill

Mieux communiquer pour mieux soigner

FONDÉ SUR DES PARTENARIATS



**McGill**

**Faculté des arts**

---

**PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE  
DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ**

**Programme de formation linguistique**

**CADRE DE RÉFÉRENCE  
2010-2013**

12 octobre 2011

Santé Canada a contribué financièrement à la conception et à la production de ce Cadre de référence. Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues de Santé Canada ni de l'Université McGill. La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction partielle du présent document doit être fidèle au texte utilisé.



Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé  
Faculté des arts  
Université McGill  
550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 775  
Montréal (Québec) H3A 1B9  
Téléphone : 514 398-3447  
Télécopieur : 514 398-2627

Le présent document est disponible sur le site Web de l'Université McGill à l'adresse suivante :  
[www.mcgill.ca/hssaccess/fr/](http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/)

Also available in English under the title: *Training and Retention of Health Professionals Project Language Training Program – Frame of Reference 2010-2013*

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

ISBN : 978-0-7717-0691-2  
Dépôt légal –  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

#### **Adopté le 5 juillet 2010 par le Comité directeur du Projet**

Mme Marcia Beaulieu	Directrice adjointe, Programme de baccalauréat École des sciences infirmières, Université McGill
M. James Carter	Conseiller en matière de programmes et politiques Réseau communautaire de santé et de services sociaux
M. André Costopoulos	Chercheur principal du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Vice-doyen aux affaires étudiantes, Faculté des arts, Université McGill
M. Vaughan Dowie	Chef exécutif aux affaires publiques Université McGill
Mme Estelle Hopmeyer	Directrice du Programme de maintien en poste, Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé École de service social, Université McGill
Mme Juliet Johnson	Vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures, Faculté des arts, Université McGill
Mme Mireille Marcil	Directrice du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Faculté des arts, Université McGill
Mme Hélène Riel-Salvatore	Directrice du Programme de formation linguistique, Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, Centre d'enseignement du français, Université McGill
M. Norman Segalowitz	Professeur, Département de psychologie et Directeur associé du Centre de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, Université Concordia

Ce Cadre de référence a fait l'objet d'un avis du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 28 juillet 2010. Cet avis se trouve à la page 43 du présent document.

## TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS.....	III
REMERCIEMENTS.....	IV
INTRODUCTION.....	1
CONTEXTE .....	5
1. ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE .....	6
2. CLIENTÈLE CIBLE.....	7
3. OBJECTIF, STRUCTURE ET CONTENU DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE .....	8
4. CONTRIBUTION DES COLLABORATEURS .....	13
5. ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE 2010-2013 .....	18
6. PARAMÈTRES POUR L'ANALYSE DES PROPOSITIONS DE PROJETS RÉGIONAUX DE FORMATION LINGUISTIQUE .....	19
7. CRITÈRES D'APPRÉCIATION RELATIFS À LA QUALITÉ DES PROPOSITIONS DE FORMATION .....	20
8. FINANCEMENT DU PROGRAMME ET RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE .....	21
BIBLIOGRAPHIE .....	26
ANNEXES	
Annexe 1 – Formation et maintien en poste des professionnels de la santé – Prévisions budgétaires détaillées 2009-2013 .....	29
Annexe 2 – Extraits de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) .....	31
Annexe 3 – Critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation .....	34
Annexe 4 – Répartition interrégionale de l'enveloppe du Programme de formation linguistique 2010-2013 .....	38
Annexe 5 – Avis formel du ministère de la Santé et des Services sociaux.....	43
Annexe 6 – Réponse de l'Université McGill à l'avis formel du ministère de la Santé et des Services sociaux.....	48

## TABLEAUX

---

<b>Tableau 1</b>	Formation et maintien en poste des professionnels de la santé – Prévisions budgétaires 2009-2013 .....	3
<b>Tableau 2</b>	Programme de formation linguistique – Prévisions budgétaires 2009-2013 .....	21
<b>Tableau 3</b>	Allocation annuelle – Projets régionaux de formation linguistique 2009-2013 .....	21
<b>Tableau 4</b>	Répartition régionale – Projets régionaux de formation linguistique 2010-2013 .....	23
<b>Tableau 5</b>	Allocation annuelle – Soutien aux formateurs et aux apprenants et autres coûts 2009-2013 .....	24

### Annexe 1

---

<b>Tableau 1</b>	Annexe 1 – Formation et maintien en poste des professionnels de la santé – Prévisions budgétaires détaillées 2009-2013 .....	30
------------------	--	----

### Annexe 4

---

<b>Tableau 1</b>	Annexe 4 – Application de l’approche selon la population à desservir sans les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James. ....	40
<b>Tableau 2</b>	Annexe 4 – Grille proposée en fonction du pourcentage de la population d’expression anglaise dans les régions .....	41
<b>Tableau 3</b>	Annexe 4 – Enveloppe triennale 2010-2013 en fonction de l’ensemble des paramètres .....	42

## AVANT-PROPOS

---

Les résultats obtenus dans le cadre de la première phase du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé confirment le rôle indispensable et l'impact réel d'une étroite collaboration entre santé et éducation en vue de faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise du Québec.

Le Programme de formation linguistique, l'une des trois grandes composantes de ce Projet dont la Faculté des arts de l'Université McGill est le maître d'œuvre, repose essentiellement sur cette fructueuse coopération entre les agences de la santé et des services sociaux, les centres de santé et de services sociaux, leurs partenaires du réseau local, les organismes représentant les communautés d'expression anglaise ainsi que des établissements de formation, et ce, dans chacune des régions du Québec.

Créé en 2005, le Programme de formation linguistique a largement dépassé la cible de 4000 inscriptions prévues pour sa première phase. Fort de ces résultats, ainsi que des témoignages de satisfaction et des recommandations recueillis lors d'évaluations et de consultations auprès des parties prenantes, le Programme 2010-2013, plus que jamais axé sur les besoins des professionnels de la santé et des services sociaux, se fonde sur la conscience qu'a chacun de ses acteurs de l'importance de cette mission pour le bien-être des communautés d'expression anglaise au Québec.

Nous tenons à remercier Santé Canada, qui finance cette activité dans le cadre de son Programme de contribution pour les langues officielles en santé, et le gouvernement du Québec, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour leur appui et leur participation à la mise en œuvre de ce programme.



**Christopher Manfredi**  
Doyen de la Faculté des arts  
**Université McGill**

## REMERCIEMENTS

---

Ce document est le fruit d'une démarche collective à laquelle ont contribué toutes les parties associées au Programme de formation linguistique du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill. Nous tenons particulièrement à remercier de leur collaboration les membres du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, les répondants des agences de la santé et des services sociaux ainsi que :

### Les membres du Comité de révision du Cadre de référence :

- Mme Heather Clarke** Conseillère aux établissements, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;
- M. John Cruickshank** Membre, Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;
- Mme Suzanne Filion** Conseillère pédagogique au Service de la formation continue, Cégep de Saint-Jérôme;
- Mme Isabelle Marchand** Agente de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie;
- M. Ronald McNeil** Directeur par intérim, Secrétariat à l'accès aux services en langue anglaise et aux communautés culturelles, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nous leur sommes reconnaissants d'avoir mis leur temps et leurs compétences au service du Programme. Leur contribution a été des plus appréciées.

Ce document est également le résultat de la collaboration soutenue de Mme Gail Hawley-McDonald, chargée de projet, Programme de formation linguistique, de Mme Hélène Riel-Salvatore, directrice du Programme de formation linguistique et de Mme Mireille Marcil, directrice du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé. Elles ont eu la responsabilité de fondre en un outil de travail clair et fonctionnel toutes les données recueillies dans le cadre des consultations et des six rencontres du Comité de révision. Mentionnons enfin le travail minutieux de révision linguistique effectué par Mme Claude Béland.



### **André Costopoulos**

Chercheur principal  
du Projet de formation et de maintien en poste  
des professionnels de la santé de l'Université McGill  
Vice-doyen aux affaires étudiantes de la Faculté des arts

## INTRODUCTION

---

Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de l'Université McGill se veut une contribution aux initiatives du gouvernement du Québec pour assurer aux Québécois d'expression anglaise l'accès dans leur langue à la gamme de services de santé et de services sociaux. À ce titre, le Projet propose diverses mesures visant à former, à embaucher et à maintenir en poste une main-d'œuvre suffisante capable d'offrir des services de santé et des services sociaux en anglais.

Les objectifs du Projet sont d'améliorer la capacité du réseau de la santé et des services sociaux de répondre aux besoins des personnes d'expression anglaise dans leur langue et d'accroître la participation des professionnels d'expression anglaise dans le système québécois de santé et de services sociaux. L'atteinte de ces objectifs repose sur un partenariat entre l'Université McGill et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un comité conjoint MSSS-McGill est formé afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des mesures du Projet.

Sur une période de quatre ans<sup>1</sup>, trois mesures seront mises en œuvre.

- **Mesure 1 : Le Programme de formation linguistique de l'Université McGill** a comme objectif de permettre au réseau de la santé et des services sociaux d'améliorer sa capacité de fournir des services en anglais en vue de répondre aux besoins de la population d'expression anglaise. Il prévoit atteindre cet objectif en mettant en place des cours de langue à des fins professionnelles. Il comporte trois volets. Le premier volet consiste en des cours d'anglais à des fins professionnelles destinés au personnel d'expression française du réseau désireux d'améliorer ses compétences linguistiques en anglais afin de pouvoir répondre de manière adéquate, en anglais, à la clientèle d'expression anglaise du Québec. Le deuxième volet répond aux objectifs de la Mesure 2. Il consiste en des cours de français à des fins professionnelles destinés aux intervenants d'expression anglaise afin d'améliorer leur capacité de communication dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont la langue de travail est le français. Le troisième volet consiste en des activités de soutien aux formateurs et aux apprenants.
  
- **Mesure 2 : Le Programme de maintien en poste et de soutien professionnel et communautaire à distance de l'Université McGill** vise à accroître la participation des techniciens et professionnels d'expression anglaise au sein du système québécois de santé et de services sociaux et à augmenter la gamme de services offerts en anglais aux communautés d'expression anglaise du Québec. Le Programme de maintien en poste et de soutien professionnel et communautaire à distance comprend trois volets : des mesures incitatives de maintien en poste, du soutien professionnel à distance et du soutien communautaire à distance.

Le premier volet, Mesures incitatives de maintien en poste, est axé sur la création de places de stage dans des établissements à l'intention des étudiants d'expression anglaise des programmes techniques et professionnels de la santé et des services sociaux, en vue d'un emploi dans ces établissements. Sa mise en œuvre fait appel à

---

<sup>1</sup> Compte tenu du fait que le financement pour l'année 2009-2010 n'a été confirmé que deux semaines avant la fin de l'année financière, le présent Cadre de référence s'applique aux années 2010 à 2013.

la contribution des établissements de santé et de services sociaux, à celle des maisons d'enseignement et à celle des organismes communautaires qui travaillent auprès de la communauté d'expression anglaise. Des cours de français langue professionnelle seront mis à la disposition des étudiants dans le cadre de leur programme de formation. Un soutien financier pourra également leur être accordé pour couvrir les coûts additionnels occasionnés par un stage loin de leur lieu de formation. Des cours de supervision de stagiaires seront offerts. En outre, le Projet se propose d'appuyer soit des établissements soit des maisons d'enseignement en leur allouant un soutien financier, auquel pourraient s'ajouter des outils ou des ressources, pour répondre à des besoins spéciaux de supervision. Enfin, les établissements bénéficieront d'un appui financier pour la création de places de stage, pour l'accueil et l'intégration de stagiaires et pour des mesures incitatives à l'embauche de stagiaires nouvellement diplômés. Des organismes communautaires qui travaillent auprès de la communauté d'expression anglaise organiseront des activités promotionnelles auprès du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Ces organismes pourront aussi recevoir un financement pour l'accueil et l'intégration des stagiaires, pour la mise en œuvre d'une collaboration avec des partenaires régionaux en vue de soutenir de jeunes diplômés qui retournent dans leur région et, enfin, pour leur contribution à l'allocation de bourses en vue d'inciter les jeunes diplômés à revenir en région.

Le deuxième volet, Soutien professionnel à distance, a pour but d'offrir un soutien aux professionnels du réseau qui servent la population d'expression anglaise. Ses modalités pour la période 2010-2013 restent à déterminer.

Quant au troisième volet, Soutien communautaire à distance, il consiste en des sessions d'information de télésanté en anglais dans le domaine de la santé publique. Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux a reçu le mandat d'actualiser ce volet.

- **Mesure 3 : Le Programme de développement de la recherche de l'Université McGill**, conçu pour mettre à profit les connaissances acquises lors de la phase initiale du Projet, a pour but de poursuivre et d'élaborer des projets de recherche quant aux moyens d'éliminer les barrières que doivent surmonter les communautés d'expression anglaise pour avoir accès aux services de santé et aux services sociaux. Le Programme vise également à accroître la diffusion et l'acquisition de connaissances ainsi que la diffusion et l'adoption de stratégies et de pratiques exemplaires en vue de résoudre les problèmes de santé propres à ces communautés. Les devis de recherche seront préparés par l'Université McGill. Une fois l'ébauche de ces devis complétée, elle sera transmise pour avis formel au Ministère, qui assurera la consultation des agences et du Comité provincial.



Le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé est financé par Santé Canada dans le cadre de son Programme de contribution pour les langues officielles en santé. Ce financement de 19 000 000 \$ est réparti de la façon suivante sur une période de quatre ans (voir Tableau 1) : un montant de 8 528 707 \$ est alloué aux agences de la santé et des services sociaux pour la mise en œuvre de projets de formation linguistique; une somme de 3 966 972 \$ sera distribuée à des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation ainsi qu'à des groupes communautaires pour des activités reliées au maintien en poste et au soutien professionnel et communautaire à distance; enfin, une enveloppe de 1 131 587 \$ est réservée au Programme de développement de la recherche.

**Tableau 1** Formation et maintien en poste des professionnels de la santé – Prévisions budgétaires 2009-2013

Type de dépense	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2009-2013
Mesure 1 – Allocation aux projets régionaux	2 001 711 \$	2 074 561 \$	2 061 450 \$	2 390 985 \$	8 528 707 \$
Mesure 2 – Allocation aux projets régionaux et locaux	982 368 \$	994 868 \$	994 868 \$	994 868 \$	3 966 972 \$
Mesure 3 – Allocation aux projets de recherche	187 077 \$	311 005 \$	322 500 \$	311 005 \$	1 131 587 \$
Soutien, production et diffusion de matériel	383 012 \$	356 228 \$	410 324 \$	259 780 \$	1 409 344 \$
Autres prévisions budgétaires	945 832 \$	963 338 \$	1 010 858 \$	1 043 362 \$	3 963 390 \$
<b>Total</b>	<b>4 500 000 \$</b>	<b>4 700 000 \$</b>	<b>4 800 000 \$</b>	<b>5 000 000 \$</b>	<b>19 000 000 \$</b>

En outre, un montant de 1 409 344 \$ est prévu pour appuyer les partenaires qui reçoivent des allocations pour la mise en œuvre des projets liés aux trois mesures. Ce montant comprend les coûts reliés au personnel ressource ainsi qu'au développement d'outils et d'activités. Enfin, un montant de 3 963 390 \$ est consacré à la planification, à la coordination, au suivi et à la reddition de compte du Projet et de ses trois mesures ainsi qu'à la gestion d'une cinquantaine de contrats. Ce montant inclut également le matériel et les fournitures de bureau, le coût du loyer et de la location des équipements et celui des services publics (téléphone, accès Internet, etc.). Un budget détaillé des prévisions budgétaires 2009-2013 est présenté à l'Annexe 1.

Tablant sur les forces du Projet 2005-2008 et sur les recommandations recueillies en 2008 lors d'évaluations et de consultations auprès des parties prenantes, le Projet 2009-2013 est conçu de façon stratégique et centré sur les résultats. Fondé sur les besoins identifiés tant par la communauté d'expression anglaise que par le réseau de la santé et des services sociaux, il repose sur la volonté du personnel d'améliorer sa capacité de communiquer et sur l'engagement des établissements de santé et de services sociaux à adapter leurs services à la population d'expression anglaise. Bénéficiant du soutien du ministère de la Santé et des Services sociaux et de celui de la communauté d'expression anglaise, il compte déjà parmi ses collaborateurs quelque 130 partenaires des secteurs public et privé.

Un prospectus ou cadre de référence sera élaboré pour chacune des trois mesures. Le présent Cadre de référence porte sur la Mesure 1, soit le Programme de formation linguistique à l'intention des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux pour la période 2010-2013.

## CONTEXTE

---

Au mois de novembre 2009, l'Université McGill et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont convenu d'un cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé qui assure la collaboration du Ministère et des différentes instances de son réseau. Pour actualiser le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé soumis à Santé Canada par l'Université McGill, le cadre de mise en œuvre prévoit plusieurs étapes, notamment l'élaboration du ou des prospectus, l'appel de propositions de projets, l'évaluation et la sélection des projets, l'approbation des projets, leur implantation, leur suivi et la reddition de comptes, ainsi que la formation d'un comité conjoint MSSS-McGill afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des mesures du Projet.

### Cadre de référence pour le Programme de formation linguistique

Dans le but de soutenir un appel de propositions de projets de formation linguistique dans les dix-huit régions du Québec, l'Université McGill a produit un prospectus intitulé Cadre de référence. Ce prospectus présente la structure et le contenu du Programme, ses objectifs, ses partenaires, les conditions à respecter et les paramètres de l'appel de propositions, notamment l'information, l'appréciation des projets et l'allocation des montants.

Le Cadre de référence a été élaboré par l'Université McGill, en collaboration avec les partenaires impliqués. L'Université a sollicité auprès du Ministère la participation de personnes-ressources issues du réseau de la santé et des services sociaux. Le nom de ces personnes-ressources a été acheminé à l'Université par le Ministère. L'Université McGill a également sollicité la participation de personnes-ressources issues du réseau de l'éducation.

Une fois complétée, l'ébauche du Cadre de référence a été transmise au Ministère pour obtenir un avis formel. Celui-ci s'est chargé de la consultation auprès des agences<sup>2</sup> et du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise. Des modifications ont été apportées au document afin de tenir compte de l'avis formel du Ministère. Vous trouverez cet avis ainsi que la réponse de l'Université McGill à la fin du présent document.

---

<sup>2</sup> Dans un souci d'alléger le texte, le terme « agence » réfère à l'instance régionale de coordination des services de santé et des services sociaux, soit les quinze agences de la santé et des services sociaux ainsi que le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.

## 1. ORIENTATIONS DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE

Les énoncés qui suivent constituent la pierre angulaire du Programme de formation linguistique et représentent les fondements sur lesquels celui-ci est construit.

Le Programme de formation linguistique :

- vise un enseignement du français et de l'anglais à des fins professionnelles reposant sur une pédagogie fondée sur une approche communicative, centrée sur l'apprenant et tenant compte des principes d'andragogie;
- est conforme aux dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux relatives au droit des personnes d'expression anglaise du Québec de recevoir des services de santé et des services sociaux dans leur langue (Annexe 2);
- est en concordance avec les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux précisées dans les planifications stratégiques, les plans d'action et les ententes de gestion annuelles;
- vise à soutenir les activités et initiatives du Ministère relatives à l'accessibilité aux services pour les personnes d'expression anglaise;
- vise à soutenir les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise;
- s'appuie sur des études<sup>3</sup> qui démontrent la nécessité de ressources humaines aptes à offrir une réponse adéquate aux besoins des personnes d'expression anglaise dans leur langue;
- repose sur la volonté des établissements de santé et de services sociaux, comme sur celle de leurs partenaires, d'améliorer la qualité des services aux personnes d'expression anglaise;
- repose sur la volonté et l'engagement des intervenants<sup>4</sup> d'expression française du réseau de la santé et des services sociaux d'améliorer leurs compétences en langue anglaise pour communiquer avec les usagers d'expression anglaise;
- repose sur la volonté et l'engagement des intervenants d'expression anglaise du réseau de parfaire leurs compétences en langue française;
- respecte les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

<sup>3</sup> La liste des études et écrits est fournie dans la bibliographie.

<sup>4</sup> Dans le contexte du Programme de formation linguistique, le terme « intervenant » réfère au personnel du réseau de la santé et des services sociaux qui travaille auprès de la population et des usagers.

## 2. CLIENTÈLE CIBLE

Le Programme de formation linguistique s'adresse aux membres du personnel du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent directement auprès de la population et des usagers dans les dix-huit régions sociosanitaires du Québec. Le réseau est constitué de l'ensemble des établissements publics et privés conventionnés, des agences et des organismes relevant du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Plus précisément, le Programme s'adresse aux personnes qui travaillent dans :

- les agences de la santé et des services sociaux;
- les centres de réadaptation;
- les centres de santé et de services sociaux;
- les centres d'hébergement et de soins de longue durée;
- les centres hospitaliers;
- les centres jeunesse;
- les centres locaux de services communautaires;
- les groupes de médecine de famille et les cliniques-réseau;
- les organismes communautaires reconnus et admissibles au soutien financier du fonds consolidé du Québec;
- les ressources de type familial;
- les ressources intermédiaires;
- les services préhospitaliers d'urgence.

Sont visés également les professionnels détenteurs de permis temporaires.<sup>5</sup>

La sélection des participants est de la responsabilité des agences et se fait en fonction des priorités et des besoins de la région au regard du programme d'accès aux services en langue anglaise et des priorités ministérielles, régionales et locales. Toute personne considérée pour participer aux cours de formation linguistique doit manifester le désir d'améliorer sa compétence linguistique. Les agences peuvent se prévaloir de divers moyens pour faciliter ou inciter la participation des intervenants aux cours de langue. À titre indicatif, les mesures incitatives déjà en usage dans les agences sont : les primes de réussite, les cours offerts pendant les heures de travail avec remplacement du personnel, les primes de présence et le remboursement des frais inhérents à la participation au cours.

<sup>5</sup> L'article 37 de la Charte de la langue française prévoit que les ordres professionnels peuvent délivrer des permis temporaires valables pour une période d'au plus un an aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte quant à la connaissance de la langue officielle.

### **3. OBJECTIF, STRUCTURE ET CONTENU DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE**

#### **De solides assises**

Depuis les débuts du Programme de formation linguistique en 2005, il y a eu plus de 7200 inscriptions d'intervenants de la santé et des services sociaux aux cours d'anglais langue professionnelle offerts à travers le Québec par 28 organismes publics et privés de formation linguistique. Ce résultat dépasse largement la cible originale de 4000 inscriptions. Ces personnes travaillent dans 78 organismes et établissements de santé et de services sociaux répartis dans 17 régions du Québec. Sept projets spéciaux visant le maintien des acquis ont également été organisés dans cinq régions, en collaboration avec quatre organismes communautaires d'expression anglaise.

Le rapport final d'évaluation du Projet de formation et de développement des ressources humaines 2005-2008 offre un aperçu de l'importance du Programme de formation linguistique grâce au témoignage de 351 intervenants en santé et en services sociaux de plusieurs régions qui ont bénéficié de la formation. La majorité des personnes interrogées, soit près de 85 %, ont affirmé être satisfaites de la formation, la jugeant adaptée à leur contexte de travail et à leurs besoins professionnels. Plus de 70 % ont estimé que la formation leur avait permis de fournir une information de meilleure qualité à leurs clients d'expression anglaise et de converser plus aisément avec ces derniers; 67 % des répondants ont dit qu'il leur était maintenant plus facile de gérer leur niveau de stress lorsqu'ils servaient ces clients.

#### **3.1 Objectif du Programme de formation linguistique 2010-2013**

Le Programme de formation linguistique a comme objectif de permettre au réseau de la santé et des services sociaux d'améliorer sa capacité de fournir des services en anglais en vue de répondre aux besoins de la population d'expression anglaise. Il prévoit atteindre cet objectif en mettant en place des initiatives de formation linguistique.

#### **3.2 Structure du Programme de formation linguistique 2010-2013**

Le Programme de formation linguistique s'articule autour de trois volets principaux :

- **Volet 1 : Cours d'anglais à des fins professionnelles**
- **Volet 2 : Cours de français à des fins professionnelles**
- **Volet 3 : Activités de soutien aux formateurs et aux apprenants**

### 3.3 Contenu du Programme

#### ■ Volets 1 et 2 : Cours d'anglais et de français à des fins professionnelles

L'expression « cours de langue à des fins professionnelles » réfère à un type de formation s'adressant à des adultes en milieu de travail pour les amener à accomplir, dans la langue cible, les tâches communicatives habituelles de leur profession. Les mots-clés sont ici « communication en milieu de travail ». En conséquence, les contenus de cette formation sont centrés sur une langue et une communication appropriées aux activités de la profession, telles qu'elles peuvent être identifiées par des analyses de discours types. Les contenus propres à cette formation se fondent sur les besoins spécifiques des apprenants. Ces besoins sont définis par les apprenants eux-mêmes, par des profils de tâches et de compétences professionnelles ainsi que par les directives des institutions cadres, dont les employeurs et les ordres professionnels.

Cette formation partage certaines caractéristiques avec l'enseignement d'une langue seconde, mais elle possède en plus des caractéristiques distinctes. La pédagogie propre à cette formation est fondée sur une approche communicative, centrée sur l'apprenant. Elle tient compte des principes andragogiques, des motivations et des contraintes des apprenants, de leur expérience professionnelle, des compétences essentielles requises par leur profession ainsi que des stratégies et styles d'apprentissage particuliers qui peuvent les caractériser. Ce type de formation vise la transformation des apprenants en utilisateurs dynamiques et compétents de la langue cible dans leur milieu de travail plutôt que l'atteinte d'un niveau de communication de locuteur natif.

À cause du temps et des ressources requis<sup>6</sup>, cette formation s'adresse idéalement à ceux qui ont déjà atteint un niveau intermédiaire dans la langue cible. Toutefois, selon les tâches des intervenants, qu'il s'agisse de réceptionnistes ou autre personnel à l'accueil, d'infirmières ou d'intervenants psychosociaux, et selon leur réalité locale, la formation peut être adaptée aux besoins d'apprenants d'un niveau moindre ou supérieur.

Dans ce type de formation, les formateurs conservent leur rôle de spécialistes de l'enseignement de la langue cible. Mais ils partagent la vedette avec les apprenants qui, forts de leur expérience, sont les spécialistes des savoir-faire utilisés pour l'acquisition de la langue cible. Les formateurs ont la responsabilité d'être à l'écoute des besoins de leurs apprenants, de connaître les exigences de leur profession et de s'appuyer sur l'expérience professionnelle de ces derniers, de manière à jouer efficacement leur rôle de facilitateurs de la communication. Ils peuvent être appelés à faire des analyses de besoins et des analyses de

<sup>6</sup> Un grand nombre de facteurs interviennent quand on veut évaluer le temps requis pour apprendre une langue, notamment, l'aptitude et l'âge de l'apprenant, la nature de ses besoins, sa motivation et son expérience linguistique antérieure, ses dispositions personnelles, la langue cible, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage utilisées et la possibilité d'utiliser la langue au cours des études. Des chercheurs estiment à 2300 heures l'investissement minimal requis pour passer d'un niveau débutant à un niveau avancé. Plus les compétences générales à atteindre sont vastes, plus le travail et le temps exigés pour la formation augmenteront. Toutefois, dans le cas de la langue professionnelle, on estime qu'il est possible de réduire l'investissement à un nombre d'heures variant entre 900 et 2000. Cela signifie que l'apprentissage aura préalablement été organisé autour des éléments pertinents, grâce à une rigoureuse étude des besoins et des compétences nécessaires pour y répondre.

discours, ou à se servir de telles analyses. On s'attend également à ce qu'ils maîtrisent les stratégies d'enseignement appropriées pour permettre à leurs apprenants de développer leurs compétences de communication professionnelle, c'est-à-dire écoute et expression orale et, le cas échéant, compréhension et production écrites, tout en les amenant à une autonomie dans leur apprentissage une fois les cours terminés. Les formateurs peuvent aussi être appelés à évaluer, à adapter et à créer du matériel pédagogique et doivent donc être au fait des ressources disponibles dans le domaine ainsi que des meilleures pratiques des établissements et des ordres professionnels. Ils sont en outre appelés à utiliser divers médias, y compris les supports électroniques. Ils doivent développer ou tenir à jour leurs procédures d'évaluation pour la formation en langue professionnelle. De plus, ils doivent être capables de mettre en évidence l'information culturelle pertinente à ce milieu de travail, par exemple la manière de s'adresser aux clients, les formules de politesse ou encore les tabous, les interprétations ou les euphémismes culturels et les comportements qui en découlent.

### *Cible de la formation linguistique à des fins professionnelles pour la période 2010-2013*

Les projets régionaux de formation linguistique conçus et mis en place par les agences et les organismes de formation linguistique prévoient 7050 inscriptions à des cours d'anglais et de français à des fins professionnelles à un rythme de 2350 par année. Sur une base annuelle, il est prévu qu'il y aura minimalement 2000 inscriptions à des cours d'anglais à des fins professionnelles et que la participation aux cours de français à des fins professionnelles ne dépassera pas 350 inscriptions. Les agences décideront de la répartition entre les deux volets, s'il y a lieu, selon les besoins de leur région.

#### ■ **Volet 3 : Activités de soutien aux formateurs et aux apprenants**

Ces activités sont destinées aux organismes de formation, aux formateurs et aux apprenants eux-mêmes. Elles comprennent l'accompagnement des partenaires dans l'utilisation des divers outils développés ainsi que le soutien aux formateurs par l'offre d'ateliers de développement professionnel, en personne ou à distance, l'évaluation de matériel didactique et l'affichage de ressources sur le site Web du Projet. D'autres activités visent à mettre à la disposition des formateurs et des étudiants du matériel pédagogique adapté.

#### **Soutien à la qualité de la formation**

Fort de l'expertise du Centre d'enseignement du français de la Faculté des arts de l'Université McGill, de celle de l'équipe de recherche H-CALM sur l'accès aux services de santé et de celle des ordres professionnels concernés, le Projet McGill soutiendra les organismes de formation dans leur responsabilité et leur volonté d'assurer la qualité de leurs cours, et les formateurs dans leur responsabilité et leur volonté de se tenir à jour et de poursuivre leur développement professionnel.



En conformité avec sa mission éducative, l'Université McGill propose, à titre indicatif, des critères relatifs à l'appréciation de la qualité des propositions de formation servant de balises pour assurer la qualité de la formation linguistique. Les agences devront indiquer les critères qui leur ont servi à déterminer la qualité de la proposition de formation présentée par les organismes de formation. L'Université exercera un suivi de la qualité, notamment par l'analyse des résultats des évaluations de la satisfaction des apprenants. Ces évaluations seront effectuées par les organismes de formation.

## **Outils de planification**

Des outils seront mis à la disposition des organismes de formation et des formateurs au début de l'année 2011-2012. Ces outils comprendront principalement des profils de compétences linguistiques selon les tâches professionnelles, lesquels identifieront les compétences linguistiques essentielles à l'exécution de certaines tâches et le niveau de compétence requis pour les accomplir. Un instrument d'évaluation des besoins en formation linguistique sera développé ainsi qu'un plan de formation individuel. Celui-ci permettra de faire le suivi périodique du progrès de l'apprenant et, au besoin, d'apporter des ajustements à son plan jusqu'à ce qu'il atteigne son objectif. Sera également développé un répertoire des contenus langagiers liés aux compétences linguistiques à acquérir pour offrir les services en anglais. Ce répertoire sera organisé et gradué selon les niveaux de cours.

## **Cahiers d'apprentissage autonome**

Afin de favoriser le maintien et l'amélioration des compétences linguistiques en anglais des apprenants, on poursuivra la production, la distribution et l'évaluation d'une série de cahiers d'apprentissage autonome destinés au personnel francophone de professions ciblées. Des cahiers destinés aux réceptionnistes, aux infirmières de triage et aux intervenants psychosociaux sont en cours de production ou ont déjà été distribués. Une fois achevée l'identification des besoins, deux autres cahiers seront produits au cours des trois prochaines années à l'intention des professionnels pour faire suite aux recommandations du comité conjoint MSSS-McGill.

## **Site Web**

Le site Web du Projet sera mis à jour périodiquement, y compris les liens vers une multitude d'outils, des exercices de langue et du matériel pédagogique liés à l'apprentissage d'une langue à des fins professionnelles. Les nouveaux documents et outils seront mis en ligne sur le site Web pour en faciliter l'accès à nos partenaires du réseau. La fréquentation du site Web fera l'objet d'un suivi méthodique.

## **Ateliers de développement professionnel**

Deux ateliers de développement professionnel seront offerts annuellement aux formateurs par le Centre d'enseignement du français en vue d'échanger sur les techniques et les approches adaptées à des besoins particuliers. Les sujets abordés dans ces ateliers seront choisis en fonction des besoins exprimés. À titre d'exemple : l'enseignement à des groupes multiniveaux, la prononciation, la communication interculturelle, l'apprentissage fondé sur les tâches, l'enrichissement du vocabulaire et l'enseignement explicite et implicite de la grammaire. Les ateliers seront conçus de manière à favoriser et à faciliter la participation de toutes les régions, y compris les régions éloignées. Seront notamment utilisés, des visioconférences, le site Web du Projet ainsi que des modules de formation multimédia.

## **Évaluation de matériel de soutien**

L'évaluation de matériel de soutien se poursuivra grâce à l'expertise du Centre d'enseignement du français. Une banque de données portant sur le matériel évalué sera mise à la disposition des apprenants et des formateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés.

## **Maintien des acquis et transfert des connaissances**

Il sera important de s'assurer que les compétences acquises soient maintenues et, surtout, qu'il y ait transfert des connaissances dans la vie quotidienne et dans le milieu de travail. Pour assurer le maintien des acquis, l'Université McGill encourage les formateurs à intégrer dans leur enseignement des stratégies qui développent l'autonomie des apprenants et qui les entraînent à se passer du formateur. À cet effet, des ateliers à l'intention des formateurs seront développés en fonction des besoins exprimés. De plus, le Programme de formation linguistique de l'Université McGill soutiendra les initiatives par lesquelles, en dehors des heures de formation ou une fois la formation linguistique terminée, les apprenants sont placés dans des situations de communication dynamiques, soit dans le cadre d'échanges organisés avec des membres des organismes communautaires ou des communautés d'expression anglaise, soit dans le cadre d'activités mises sur pied par des établissements ou des fournisseurs de services linguistiques.

Le succès du Programme de formation linguistique 2010-2013 repose en grande partie sur le fait que la contribution de chaque partenaire est liée directement à son domaine d'expertise, à ses responsabilités et à sa mission. Le Programme favorisera la création de nouvelles possibilités d'échanges et d'interactions entre les partenaires du milieu de l'enseignement afin de renforcer et de développer les stratégies en place. Le partage d'information et la consultation se poursuivront. Comme dans toute action concertée, le succès du Programme dépendra de la qualité de l'interface entre l'Université, le Ministère, les agences, les établissements, les professionnels de la santé et des services sociaux, les fournisseurs de la formation linguistique et les organismes de la communauté d'expression anglaise.

## 4. CONTRIBUTION DES COLLABORATEURS

Pour favoriser le déroulement harmonieux du Programme, des propositions sont formulées quant à la nature de la contribution de chacune des parties associées au dit programme en fonction des rôles et responsabilités découlant de leur mission respective. Les collaborateurs sont invités à les adapter en fonction de leur dynamique régionale ou locale.

### 4.1 Université McGill

En tant que responsable du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, l'Université McGill :

- met en place le comité conjoint MSSS-McGill pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Projet et en assure le suivi;
- élabore le Cadre de référence du Programme de formation linguistique en collaboration avec des personnes-ressources du Ministère, des agences de la santé et des services sociaux et des organismes de formation;
- propose, à titre indicatif, au Ministère et aux agences des critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation linguistique;
- détermine la répartition interrégionale des allocations budgétaires après consultation auprès du Ministère;
- élabore, après consultation du Ministère, une grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique accompagnée d'un guide qui énonce, entre autres, les paramètres et les critères d'appréciation des projets;
- lance l'appel de propositions de projets régionaux de formation linguistique directement auprès du Ministère qui le diffusera à son tour auprès des agences de la santé et des services sociaux;
- évalue les propositions de projets régionaux de formation linguistique qui lui sont transmises par le Ministère en fonction des paramètres définis à la section 6 du présent document;
- convient avec le Ministère d'un modèle type d'accord de contribution entre l'agence et l'Université McGill, lequel détermine entre autres les modalités et paramètres de reddition de comptes;
- conclut un accord de contribution avec chaque agence, lequel est conforme au modèle type convenu entre l'Université et le Ministère;
- verse annuellement aux agences les sommes prévues au budget, conformément aux modalités énoncées dans l'accord de contribution;
- convient, le cas échéant, d'ententes relatives à la qualité de la formation entre des organismes de formation et l'Université McGill en vue d'un soutien professionnel sur mesure et d'initiatives de collaboration en matière de didactique;

- tient les agences informées de ses démarches auprès des organismes de formation, s'il y a lieu, et informe l'agence concernée de toute entente conclue avec un organisme de formation;
- procède, avec les utilisateurs, à l'analyse des besoins relatifs aux outils à développer et conçoit en faisant appel à l'expertise appropriée :
  - une série d'outils de planification destinés aux agences, aux organismes de formation et aux formateurs;
  - des activités de développement professionnel destinées aux formateurs;
  - des outils de soutien à l'apprentissage destinés aux formateurs et aux apprenants.
- accompagne les partenaires dans l'utilisation des divers outils et activités développés;
- reçoit et analyse des résultats des évaluations de la satisfaction des apprenants transmis par les agences;
- identifie les personnes-ressources pour répondre aux questions ou interrogations du Ministère, des agences et des organismes de formation;
- produit un rapport annuel.

## 4.2 Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour ce qui est du Ministère, il assure la collaboration des différentes instances de son réseau aux diverses étapes de la mise en œuvre du Programme de formation linguistique et assure que les projets financés sont conformes aux priorités ministérielles en lien avec les politiques et orientations du Québec.

- Le Ministère participe au comité MSSS-McGill qui assure la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Projet.

En ce qui concerne le Cadre de référence, le Ministère :

- nomme au Comité d'élaboration du Cadre de référence des personnes-ressources provenant du Ministère et des agences de la santé et des services sociaux;
- sollicite l'avis du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;
- consulte les agences de la santé et des services sociaux sur l'ébauche du Cadre de référence;
- émet un avis formel à l'Université McGill sur l'ébauche du Cadre de référence.

En ce qui concerne les projets de formation linguistique, il :

- diffuse l'appel de propositions de projets régionaux de formation linguistique auprès des agences de la santé et des services sociaux;
- reçoit les propositions de projets, évalue leur recevabilité en fonction de leur concordance avec les priorités ministérielles ou régionales et s'assure de leur harmonisation avec les programmes d'accès aux services en langue anglaise approuvés par décret par le gouvernement du Québec;
- sollicite l'avis du Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;
- transmet les projets considérés recevables à l'Université McGill;
- convient avec l'Université McGill d'un modèle type d'accord de contribution entre l'agence et l'Université McGill, lequel détermine entre autres les modalités et paramètres de reddition de comptes.

### **4.3 Agences de la santé et des services sociaux**

Chaque agence coordonne et met en œuvre son projet de formation linguistique 2010-2013. Les éléments de coordination nécessaires sont :

- la désignation d'un répondant pour assurer la liaison avec l'Université McGill dans le cadre du Programme de formation linguistique;
- la participation à l'élaboration du Cadre de référence du Programme de formation linguistique;
- la mobilisation et la mise à contribution des établissements et de leurs partenaires du réseau local de services financés par les fonds publics;
- l'élaboration d'une proposition de projet régional de formation 2010-2013 arrimée au programme d'accès aux services en langue anglaise et aux projets cliniques et organisationnels des réseaux locaux de son territoire;
- la sollicitation d'offres de services pour le choix du ou des fournisseur(s) de la formation linguistique de sa région en fonction des critères relatifs à l'appréciation de la qualité retenus par l'agence;
- la transmission de la proposition de projet de formation linguistique au Ministère accompagnée d'un avis favorable du Comité régional d'accès aux services en langue anglaise;
- la signature de l'accord de contribution avec l'Université McGill, lequel est conforme au modèle type convenu entre l'Université et le Ministère;
- la signature du contrat avec le ou les organisme(s) de formation identifié(s);
- la réception d'une copie de l'entente entre l'Université McGill et l'organisme de formation, s'il y a lieu;

- la transmission à l'Université McGill d'un plan de travail annuel pour la réalisation de son projet de formation;
- la participation sur une base facultative à des consultations organisées par l'Université McGill sur les outils de planification, les activités et les outils de soutien aux formateurs et aux apprenants;
- la réception des rapports des évaluations de la satisfaction des apprenants transmis par les organismes de formation;
- la transmission à l'Université McGill, avec copie conforme au Ministère, des rapports de la satisfaction des apprenants;
- la collecte et la transmission des données nécessaires pour la reddition de compte à l'Université McGill selon les modalités convenues au modèle type d'accord de contribution convenu avec le Ministère.

#### **4.4 Établissements et leurs partenaires du réseau local de services financés par les fonds publics**

Pour leur part, les établissements :

- identifient les intervenants à former en fonction du programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise ainsi que du projet clinique et organisationnel de leur réseau local de services;
- collaborent avec les fournisseurs de formation à l'évaluation des besoins en formation;
- facilitent la participation des employés choisis pour la formation linguistique et favorisent le maintien des acquis en milieu de travail;
- s'assurent, le cas échéant, que les données nécessaires à la reddition de compte sont colligées et transmises à l'agence selon les modalités convenues au modèle type d'accord de contribution convenu avec le Ministère.

#### **4.5 Organismes de formation**

Pour leur part, les organismes de formation :

- soumettent une offre de services à l'agence;
- concluent, s'il y a lieu, avec l'Université McGill, une entente relative à la qualité de la formation en vue d'un soutien professionnel sur mesure et d'initiatives de collaboration en matière de didactique;
- développent et offrent des cours de formation linguistique en fonction de leur offre de services;
- s'assurent de la compétence des formateurs dans l'enseignement de l'anglais ou du français langue professionnelle;

- adhèrent aux critères de qualité convenus avec l'agence;
- procèdent à l'évaluation de la satisfaction des apprenants et en transmettent les résultats à l'agence;
- procèdent à l'évaluation de la formation en intégrant les informations relatives à la qualité et en transmettent les résultats à l'agence;
- participent à des consultations de l'Université McGill sur les outils de planification, les activités et les outils de soutien aux formateurs et aux apprenants;
- participent à des activités de soutien aux organismes de formation et aux formateurs (ateliers de développement professionnel, formations sur l'utilisation des nouveaux outils, etc.) et favorisent la participation des formateurs à ces activités;
- recueillent et transmettent des données nécessaires à la reddition de compte à l'agence et à l'Université McGill selon les modalités convenues avec le Ministère.

## **5. ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE 2010-2013**

Les activités se dérouleront au cours de la période 2010-2013, sauf indication contraire.

### **Du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 :**

- élaboration du Cadre de référence;
- appel de propositions de projets régionaux de formation linguistique;
- évaluation et approbation des projets régionaux de formation linguistique;
- mise en œuvre des projets régionaux de formation linguistique;
- développement et validation des outils de planification;
- développement et offre d'outils et d'activités de soutien aux formateurs et aux apprenants.

### **Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2012 :**

- poursuite de la réalisation des projets régionaux de formation linguistique langue professionnelle et ajustements si nécessaire;
- poursuite du développement et de la validation des outils de planification ainsi que de leur mise en œuvre;
- poursuite des activités de soutien aux formateurs et aux apprenants.

### **Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013 :**

- reddition de comptes.



## **6. PARAMÈTRES POUR L'ANALYSE DES PROPOSITIONS DE PROJETS RÉGIONAUX DE FORMATION LINGUISTIQUE**

### **6.1 Le Ministère procédera à l'évaluation de la recevabilité des propositions de projets régionaux de formation linguistique en fonction des éléments suivants :**

- la concordance avec les priorités ministérielles, régionales et locales;
- le lien avec le programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de chaque région.

### **6.2 Les propositions de projets jugées recevables et transmises par le Ministère à l'Université McGill seront soumises au Comité d'appréciation des projets. Elles seront analysées en fonction des critères suivants :**

- la proposition est pertinente en fonction de l'objectif du Programme de formation linguistique;
- la planification, la coordination, le suivi et la reddition de compte vont de pair avec les activités de formation prévues;
- les paramètres pour l'application des mesures incitatives sont clairs et permettent un suivi rigoureux;
- l'organisation des cours est efficace et répond aux besoins identifiés;
- la formation linguistique proposée correspond aux critères de qualité<sup>7</sup>;
- l'évaluation de l'apprenant est prévue et permet de mesurer sa progression;
- les activités de maintien des acquis et de transfert des connaissances sont prévues;
- les dépenses prévues font partie de la liste des dépenses admissibles;
- le budget détaillé est clair et comporte les précisions demandées;
- le financement demandé ne dépasse pas le montant alloué.

Le Comité d'appréciation des projets transmettra ses recommandations au Comité directeur du Projet pour approbation finale.

<sup>7</sup> Dans les cas où ces informations ne seraient pas disponibles au moment du dépôt d'un projet régional, ce dernier pourrait être approuvé sous réserve de la réception par l'Université McGill des critères d'appréciation de la qualité.

## 7. CRITÈRES D'APPRÉCIATION RELATIFS À LA QUALITÉ DES PROPOSITIONS DE FORMATION

Les critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation constituent des balises qui permettent d'assurer la qualité et l'amélioration continue de la formation linguistique. Les agences sont invitées à élaborer leurs propres critères de qualité. Les informations relatives à ces critères doivent être acheminées à l'Université McGill et dans le cas où celles-ci ne seraient pas disponibles au moment du dépôt du projet régional, elles devront être fournies ultérieurement.

L'Université McGill propose à titre indicatif des critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation. Ces critères sont suggérés parce qu'ils peuvent fournir un cadre tant à la conception qu'au développement d'un programme d'enseignement d'une langue à des fins professionnelles à des adultes.

Ces critères ont trait :

- aux organismes de formation;
- au contenu des cours;
- à la pédagogie;
- au transfert des connaissances et au maintien des acquis;
- à l'évaluation de l'apprentissage;
- aux formateurs.

La description détaillée de ces critères apparaît à l'Annexe 3.

## 8. FINANCEMENT DU PROGRAMME ET RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE

### 8.1 Répartition de l'enveloppe

Une enveloppe de 8 528 707 \$ sera versée aux agences de la santé et des services sociaux, au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et au Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James. L'Université dispose d'une somme de 1 055 794 \$ qui sera consacrée aux activités de soutien aux formateurs et aux apprenants ainsi qu'à la planification, à la coordination, au suivi et à la reddition de compte pour les trois volets du Programme. Ainsi, la somme totale allouée au Programme de formation linguistique sur une période de quatre ans s'élève à 9 584 501 \$ répartis annuellement de la façon suivante :

**Tableau 2** Programme de formation linguistique – Prévisions budgétaires 2009-2013

Type de dépense	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAL
Projets régionaux de formation	2 001 711 \$	2 074 561 \$	2 061 450 \$	2 390 985 \$	8 528 707 \$
Coûts reliés au soutien aux formateurs et aux apprenants et autres coûts	276 962 \$	272 728 \$	328 324 \$	177 780 \$	1 055 794 \$
<b>Total</b>	<b>2 278 673 \$</b>	<b>2 347 289 \$</b>	<b>2 389 774 \$</b>	<b>2 568 765 \$</b>	<b>9 584 501 \$</b>

#### 8.1.1 Financement des projets régionaux de formation linguistique

Une enveloppe totale de 8 528 707 \$, dont la répartition apparaît au Tableau 3, est allouée pour le financement des projets régionaux de formation linguistique pour la période 2009 à 2013. De cette somme, un montant de 2 001 711 \$ a été octroyé aux agences pour la formation réalisée en 2009-2010. Une enveloppe de 6 526 996 \$ est allouée pour la période 2010-2013.

**Tableau 3** Allocation annuelle – Projets régionaux de formation linguistique 2009-2013

2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
2 001 711 \$	2 074 561 \$	2 061 450 \$	2 390 985 \$	8 528 707 \$
2350 inscriptions	2350 inscriptions	2350 inscriptions	2350 inscriptions	9400 inscriptions

Les travaux menant à la répartition de cette enveloppe entre les régions ont été réalisés en étroite collaboration avec le MSSS. Trois approches ont été explorées en fonction des paramètres suivants : 1) le nombre de personnes d'expression anglaise vivant dans les différentes régions du Québec, 2) le nombre d'employés et de professionnels et leur connaissance linguistique et 3) le coût de la formation offerte entre 2005 et 2009 dans les différentes régions.

L'approche en fonction du nombre de personnes d'expression anglaise a été retenue pour les raisons suivantes :

- l'allocation des ressources financières au réseau de la santé et des services sociaux s'effectue depuis les années 1995 essentiellement à partir d'une logique de population à desservir;
- les données pour le personnel avec une mesure standardisée de la compétence linguistique ne sont pas disponibles et elles nécessiteraient des travaux de longue haleine;
- les coûts des projets de formation entre 2005 et 2009 dans les régions ont été largement conditionnés par l'allocation financière qui a été faite aux différentes régions.

Le processus de répartition des ressources financières entre les régions s'appuie sur un principe d'équité. L'enveloppe est partagée entre les dix-huit régions sociosanitaires du Québec à partir d'un montant de base calculé en fonction de la taille de la population d'expression anglaise de chaque région selon la première langue officielle parlée<sup>8</sup>. Les résultats de la répartition selon ce scénario sont ajustés de façon à tenir compte des écarts trop importants entre les régions et à permettre aux agences qui couvrent des régions où vivent des populations éloignées, vulnérables ou de faible densité, de recevoir une somme suffisante pour que le Programme de formation linguistique ait des effets concrets.

L'allocation a été modulée en fonction du pourcentage de la population d'expression anglaise dans les régions. Une enveloppe minimale annuelle de 55 000 \$ et une enveloppe maximale de 300 000 \$ ont été fixées. Des enveloppes triennales ont été déterminées pour l'ensemble des régions en fonction de ces seuils.

La modulation des enveloppes a permis une certaine péréquation des régions plus peuplées vers les régions moins peuplées et éloignées. En ce qui a trait aux populations des régions du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18), il a été pris en compte les ententes de services avec les régions de Montréal (06), de l'Abitibi-Témiscamingue (08) et du Nord-du-Québec (10).

Selon cette méthode, expliquée en détail à l'Annexe 4, les régions recevront les montants suivants pour les trois prochaines années.

---

<sup>8</sup> Statistique Canada, Recensement de 2006

**Tableau 4** Répartition régionale – Projets régionaux de formation linguistique 2010-2013

Régions	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
01- Bas-Saint-Laurent	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
03- Capitale-Nationale	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
04- Mauricie et Centre-du-Québec	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
05- Estrie	130 000 \$	130 000 \$	145 000 \$	405 000 \$
06- Montréal (secteur Est)	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$
07- Outaouais	180 000 \$	180 000 \$	210 000 \$	570 000 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	70 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	240 000 \$
09- Côte-Nord	70 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	240 000 \$
10- Nord-du-Québec	70 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	240 000 \$
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
12- Chaudière-Appalaches	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
13- Laval	180 000 \$	180 000 \$	210 000 \$	570 000 \$
14- Lanaudière	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
15- Laurentides	130 000 \$	130 000 \$	145 000 \$	405 000 \$
16- Montérégie	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$
17- Nunavik	99 561 \$	91 450 \$	115 985 \$	306 996 \$
18- Terres-Cries-de-la-Baie-James	70 000 \$	65 000 \$	105 000 \$	240 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 074 561 \$</b>	<b>2 061 450 \$</b>	<b>2 390 985 \$</b>	<b>6 526 996 \$</b>

### 8.1.2 Financement des activités de soutien aux formateurs et aux apprenants et autres coûts assumés par l'Université McGill

L'Université McGill disposera d'une somme de 1 055 794 \$ pour sa contribution à la formation. Ce montant comprend les coûts de planification, de coordination, de suivi et de reddition de compte ainsi que ceux relatifs aux activités de soutien aux formateurs et aux apprenants. Sont inclus sous cette dernière rubrique des coûts d'évaluation sommative du cahier d'apprentissage autonome pour les réceptionnistes, les coûts de révision, d'impression, de diffusion et d'évaluation de celui destiné aux infirmiers et infirmières de triage ainsi que les coûts de production, de validation, de révision, d'impression, de diffusion et d'évaluation

de celui destiné aux intervenants psychosociaux. Ces mêmes coûts ainsi que ceux de la conception sont aussi prévus pour deux autres cahiers. En outre, ce montant comprend les frais de gestion et de mise à jour du site Web, lequel présente les liens vers une multitude d'outils liés à l'apprentissage d'une langue à des fins professionnelles. Sont également prévus dans cette enveloppe les coûts pour la conception et l'offre de sept ateliers de développement professionnel destinés aux organismes de formation et aux formateurs ainsi que les coûts reliés à leur participation. Les coûts de conception, de production et de validation des outils de planification sont aussi compris ainsi que les frais reliés à l'évaluation de matériel de soutien.

**Tableau 5** Allocation annuelle – Soutien aux formateurs et aux apprenants et autres coûts 2009-2013

DÉPENSES	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAL
Total	276 962 \$	272 728 \$	328 324 \$	177 780 \$	1 055 794 \$

## 8.2 Dépenses admissibles

Les sommes sont allouées en fonction du budget détaillé fourni par l'agence dans le cadre de sa demande de financement pour un projet régional de formation linguistique.

Les dépenses admissibles pour les agences comprennent :

- les coûts de coordination, de planification, de suivi et de reddition de compte;
- la location des salles de classe, s'il y a lieu;
- l'achat de matériel, s'il y a lieu;
- les frais de déplacement, en fonction des pratiques en vigueur.

Les sommes allouées par les agences aux établissements couvrent les coûts reliés aux mesures incitatives à la participation, notamment les frais de remplacement du personnel.

Les sommes allouées par les agences aux organismes de formation couvrent les dépenses admissibles pour le financement des activités de formation linguistique prévues dans leur offre de services. Elles comprennent :

- les coûts de planification, de coordination, de suivi et de reddition de compte;
- la location des salles de classe, s'il y a lieu;
- les coûts liés à l'offre de cours de langue à des fins professionnelles;
- les coûts liés à l'analyse des besoins et aux tests de classement;
- les coûts des post tests visant à mesurer le progrès;
- les coûts liés à la réalisation des activités de maintien des acquis;

- les coûts d'achat du matériel didactique.

Une description détaillée des catégories de dépenses apparaîtra dans le Guide qui accompagne la Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. *Programme d'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise en Abitibi-Témiscamingue*, janvier 2007.

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise du Bas-Saint-Laurent*, avril 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la région de la Capitale-Nationale*, 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la région de la Chaudière-Appalaches (2007-2010)*, décembre 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord*, décembre 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. *Programme régional d'accessibilité aux services en langue anglaise (2007-2010)*, février 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. *Programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise 2007-2010*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides. *Programme d'accès aux services en langue anglaise de la région des Laurentides (2006-2009)*, décembre 2006.

Agence de la santé et des services sociaux de Laval. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise (2007-2010)*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Politique régionale d'accessibilité linguistique aux services de santé et aux services sociaux*, février 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la Montérégie*, mars 2007.



Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. *Programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais pour les personnes d'expression anglaise de Montréal 2007-2010*, mars 2007.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise de l'Outaouais 2007-2010*, janvier 2007.

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2006-2009*, février 2007.

Bourhis, R.Y. (éd.) *The Vitality of the English-speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*. Montréal, QC : CEETUM, Université de Montréal. 2008. Chapitre 5 : Carter, James. « What future for English languages Health and Social Services in Quebec? ».

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James. *Programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise*, janvier 2007.

Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire. Rapport à la ministre fédérale de la Santé, *Bâtir sur les fondations – Améliorer les résultats pour la santé et accroître la vitalité des communautés anglophones du Québec*, août 2007.

Consultative Committee for English-speaking Minority Communities. *Building on the Foundations – Working Toward Better Health Outcomes and Improved Vitality of Quebec's English-speaking Communities, Compendium of Demographic and Health Determinant Information on Quebec's English-speaking Communities*, juin 2007.

Corbeil, Jean-Pierre, et al. *Minorities Speak Up: Results of the Survey on the Vitality of the Official-Language Minorities*, Statistique Canada, Ottawa, 2006.

Huhta, Marjatta, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, Étude de référence, Helsinki Polytechnic Stadia, 2002.

Jedwab, Jack. *Unpacking the Diversity of Quebec Anglophones*, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, novembre 2006.

Maryland State Department of Education, *Maryland Adult ESL Program Standards*, Adult Education and Literacy Services, Baltimore, 2000. Disponible sur le Web à l'adresse : [www.umbc.edu/alrc/esl\\_standards.pdf](http://www.umbc.edu/alrc/esl_standards.pdf)

MSSS. *Cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise*, Québec, mars 2006.

Pocock, Joanne. *Baseline data report 2005-2006*, CHSSN, février 2006.

Pocock, Joanne. *Access to Health and Social Services in English: Highlights from the 2005-2006 CHSSN Baseline Data Report*. Présentation à la Sixième conférence provinciale sur l'accessibilité des services de santé et des services sociaux en anglais, Montréal, 22-23 février 2006.

Tipenko, Elena. *Statistical analysis of health system utilization, use of diagnostic testing, and perceptions of quality and satisfaction with health care services of Official Language Minority Communities (OLMC)*, document de travail, Santé Canada, 2006.

Warnke, Jan. *Caractéristiques démographiques et sociales de la population anglophone de chaque région socio-sanitaire du Québec*, CHSSN, septembre 2006.

# ANNEXE 1

---

**FORMATION ET MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES 2009-2013**

**Tableau 1** Annexe 1 – Formation et maintien en poste des professionnels de la santé –  
Prévisions budgétaires détaillées 2009-2013

Type de dépense	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAL
<b>MESURE 1</b>					
Allocation aux projets régionaux	2 001 711 \$	2 074 561 \$	2 061 450 \$	2 390 985 \$	8 528 707 \$
Soutien aux formateurs et aux apprenants et autres coûts	276 962 \$	272 728 \$	328 324 \$	177 780 \$	1 055 794 \$
<b>MESURE 2</b>					
<i>VOLET 1</i>					
Établissements de santé et de services sociaux	349 282 \$	349 282 \$	349 282 \$	349 282 \$	1 397 128 \$
Soutien financier aux stagiaires	60 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	285 000 \$
Soutien financier aux superviseurs	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	160 000 \$
Maisons d'enseignement	256 608 \$	240 108 \$	237 308 \$	234 508 \$	968 532 \$
Organismes communautaires	190 978 \$	190 978 \$	190 978 \$	190 978 \$	763 912 \$
<i>VOLET 2</i>					
Soutien professionnel à distance	–	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
<i>VOLET 3</i>					
Soutien communautaire à distance	85 500 \$	99 500 \$	102 300 \$	105 100 \$	392 400 \$
<i>VOLETS 1, 2 et 3</i>					
Soutien et production et diffusion de matériel	106 050 \$	83 500 \$	82 000 \$	82 000 \$	353 550 \$
<b>MESURE 3</b>					
Recherche	187 077 \$	311 005 \$	322 500 \$	311 005 \$	1 131 587 \$
Autres prévisions budgétaires	945 832 \$	963 338 \$	1 010 858 \$	1 043 362 \$	3 963 390 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 000 \$</b>	<b>4 700 000 \$</b>	<b>4 800 000 \$</b>	<b>5 000 000 \$</b>	<b>19 000 000 \$</b>

# ANNEXE 2

---

EXTRAITS DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ  
ET LES SERVICES SOCIAUX  
(L.R.Q., chapitre S-4.2)

## EXTRAITS DE LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

(L.R.Q., chapitre S-4.2)

---

### Articles de loi sur la prestation de services de santé et de services sociaux en anglais<sup>9</sup>

**15.** Toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès visé à l'article 348. 1991, c. 42, a. 15.

**348.** Une agence doit élaborer, en collaboration avec les établissements, un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région dans les centres exploités par les établissements de sa région qu'elle indique ou, le cas échéant, conjointement avec d'autres agences, élaborer un tel programme dans les centres exploités par les établissements d'une autre région.

Un tel programme d'accès doit tenir compte des ressources humaines, matérielles et financières des établissements et inclure tout établissement de la région qui est désigné en vertu de l'article 508.

Ce programme doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans. 1991, c. 42, a. 348; 2005, c. 32, a. 227.

**508.** Le gouvernement désigne parmi les établissements reconnus en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française (chapitre C-11) ceux qui sont tenus de rendre accessibles aux personnes d'expression anglaise, les services de santé et les services sociaux en langue anglaise. 1991, c. 42, a. 508; 1994, c. 23, a. 5.

**509.** Le gouvernement prévoit, par règlement, la formation d'un comité provincial chargé de donner son avis au gouvernement sur :

- 1) la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;
- 2) l'approbation, l'évaluation et la modification par le gouvernement de chaque programme d'accès élaboré par une agence conformément à l'article 348.

Ce règlement doit prévoir la composition de ce comité, les règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs. 1991, c. 42, a. 509; 2005, c. 32, a. 227.

---

<sup>9</sup> Extraits de la Loi sur les services de santé et les services sociaux refondue.

**510.** Le gouvernement prévoit, par règlement, la formation de comités régionaux chargés :

- 1) de donner leur avis à une agence sur les programmes d'accès que cette agence élabore conformément à l'article 348;
- 2) d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications.

L'agence concernée détermine par règlement, pour son comité régional, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs. 1991, c. 42, a. 510; 1992, c. 21, a. 56; 2005, c. 32, a. 227.

# ANNEXE 3

---

## CRITÈRES D'APPRÉCIATION RELATIFS À LA QUALITÉ DES PROPOSITIONS DE FORMATION



## **CRITÈRES D'APPRÉCIATION RELATIFS À LA QUALITÉ DES PROPOSITIONS DE FORMATION**

L'Université McGill propose à titre indicatif des critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation. Ces critères sont suggérés parce qu'ils peuvent fournir un cadre tant à la conception qu'au développement d'un programme d'enseignement d'une langue à des fins professionnelles à des adultes.

### **1. ORGANISME DE FORMATION**

#### **1.1 Compétence démontrée dans l'enseignement de la langue professionnelle**

L'organisme de formation démontre une compétence dans l'enseignement de l'anglais ou du français langue professionnelle dans le domaine de la santé et des services sociaux.

---

#### **1.2 Administration**

L'organisme de formation s'engage à fournir toute l'information nécessaire à la reddition de compte et à respecter les échéances.

---

#### **1.3 Planification et évaluation des compétences linguistiques**

La planification des cours est faite en fonction des besoins et objectifs priorités par l'agence dans le cadre de son Programme d'accès aux services en langue anglaise.

---

L'organisme de formation démontre la capacité d'évaluer la compétence linguistique des participants, dispose des outils pour le faire et sa méthodologie est adéquate.

---

L'organisme s'engage à faire signer à tout le personnel associé aux activités de formation une entente de confidentialité.

---

## 1.4 Conditions

L'organisme de formation démontre dans sa proposition :

- que les locaux qu'il offre, s'il y a lieu, pour les activités de formation sont facilement accessibles, sont propices à l'apprentissage et disposent des équipements requis; \_\_\_\_\_
- que le ratio apprenants/formateur permet, selon le type de formation offert, l'atteinte des objectifs d'apprentissage; \_\_\_\_\_
- qu'il a la capacité de mobiliser les ressources nécessaires pour assurer une formation de qualité sur l'ensemble du territoire déterminé par l'agence. \_\_\_\_\_

## 2. CONTENU DES COURS

L'organisme de formation identifie les objectifs spécifiques des cours et en prévoit le développement en fonction :

- de l'analyse des besoins relatifs aux compétences à atteindre selon les secteurs professionnels priorités par l'agence; \_\_\_\_\_
- des principes andragogiques applicables à l'enseignement de la langue professionnelle; \_\_\_\_\_
- des approches, des méthodes, des activités, du matériel, des ressources technologiques et des mesures d'évaluation appropriés aux objectifs; \_\_\_\_\_
- d'un accroissement de la sensibilité des participants à l'égard de la culture cible. \_\_\_\_\_

## 3. PÉDAGOGIE

L'approche et la forme d'enseignement ainsi que les activités d'apprentissage décrites :

- recourent à des stratégies d'enseignement variées tenant compte de la diversité des styles et des stratégies d'apprentissage; \_\_\_\_\_
- prévoient comme soutien à l'apprentissage l'utilisation de documents authentiques, c'est-à-dire de documents de travail en usage dans le milieu professionnel; \_\_\_\_\_
- correspondent aux compétences à développer et aux résultats attendus. \_\_\_\_\_

#### 4. TRANSFERT DES CONNAISSANCES ET MAINTIEN DES ACQUIS

L'organisme de formation prévoit que les formateurs :

- proposent des moyens concrets de transfert et d'application des connaissances acquises dans la vie quotidienne et dans le milieu professionnel;
- intègrent à la formation des stratégies visant à rendre les participants autonomes dans leur apprentissage.

---

---

#### 5. ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE

Les résultats des pré et post tests sont conservés dans les dossiers et permettent, au besoin, de suivre le parcours d'apprentissage des participants.

---

L'organisme de formation prévoit les moyens de tenir les participants informés de leurs progrès.

---

#### 6. FORMATEURS

L'organisme de formation embauche des formateurs compétents.

---

Selon le format du cours, des évaluations confidentielles des formateurs et des formations sont prévues à mi-parcours et à la fin du cours et témoignent du degré de satisfaction des apprenants.

---

L'organisme de formation s'engage à transmettre le résultat des évaluations des formateurs et des formations aux agences et à l'Université McGill.

---

# ANNEXE 4

---

## RÉPARTITION INTERRÉGIONALE DE L'ENVELOPPE DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE 2010-2013

## RÉPARTITION INTERRÉGIONALE DE L'ENVELOPPE DU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE 2010-2013

Approche retenue :

- population d'expression anglaise selon la première langue officielle parlée de chaque région sociosanitaire du Québec recensée en 2006;
- dans la région de Montréal, la population totale dont la première langue officielle parlée est l'anglais est de 595 920. Toutefois, la population à desservir a été estimée à 100 000 personnes en utilisant comme population de référence la population du secteur Est de Montréal<sup>10</sup>;
- inclusion des régions du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) et des ententes de services avec les régions de Montréal (06), de l'Abitibi-Témiscamingue (08), et du Nord-du-Québec (10).



Principes guidant la répartition des enveloppes régionales :

- équité dans l'allocation des ressources financières;
- allocation basée sur les personnes d'expression d'anglaise à desservir;
- allocation qui tient compte des territoires moins densément peuplés et des caractéristiques géographiques;
- montant permettant la mise en œuvre d'un projet de formation linguistique.

<sup>10</sup> Sont compris dans le secteur Est, le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord (26 130), le CSSS Lucille-Teasdale (30 305), le CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel (14 940) et le CSSS de la Pointe-de-l'Île (31 785) soit un total de 103 160 personnes. Afin de simplifier les calculs, le nombre a été arrondi à 100 000.

Application de l'approche selon la population à desservir - première langue officielle parlée, pour la répartition d'une somme de 1 000 000 \$, sans les régions 17 et 18. La somme de 1 000 000 \$ est utilisée à titre d'exemple.

**Tableau 1** Annexe 4 – Application de l'approche selon la population à desservir sans les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James

Régions	1 <sup>re</sup> langue officielle parlée	Proportion de la population d'expression anglaise	Somme de 1 000 000 \$
01- Bas-Saint-Laurent	1 295	0,3 %	3 000 \$
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	1 830	0,4 %	4 000 \$
03- Capitale-Nationale	11 840	2,5 %	25 000 \$
04- Mauricie-Centre-du-Québec	4 995	1,0 %	10 000 \$
05- Estrie	23 580	4,9 %	49 000 \$
06- Montréal (Secteur Est)*	100 000	20,6 %**	206 000 \$
07- Outaouais	58 720	12,2 %	122 000 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	5 355	1,1 %	11 000 \$
09- Côte-Nord	5 630	1,2 %	12 000 \$
10- Nord-du-Québec	275	0,1 %	1 000 \$
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	9 505	2,0 %	20 000 \$
12- Chaudière-Appalaches	3 705	0,8 %	8 000 \$
13- Laval	68 460	14,2 %	142 000 \$
14- Lanaudière	10 115	2,1 %	21 000 \$
15- Laurentides	33 175	6,9 %	69 000 \$
16- Montérégie	143 645	29,7 % **	297 000 \$
17- Nunavik			
18- Terres-Cries-de-la-Baie-James			
<b>Total</b>	<b>482 125</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 000 000 \$</b>

\* Dans la région de Montréal, la population totale dont la première langue parlée est l'anglais est de 595 920 personnes et pour l'ensemble du Québec, elle est de 978 045 personnes.

\*\* Pourcentages arrondis vers le bas.

Constats :

- écarts trop importants entre les régions;
- exclusion des régions du Nunavik (17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (18);
- nécessité d'ajuster les enveloppes entre les régions afin d'allouer des montants permettant des projets de formation linguistique dans les régions moins peuplées et les régions nordiques.

Proposition :

- développer une grille en fonction du pourcentage de la population d'expression anglaise dans les régions;
- fixer une enveloppe minimale annuelle à 55 000 \$ et une enveloppe annuelle maximale de 300 000 \$;
- déterminer une enveloppe triennale pour l'ensemble des régions.

**Tableau 2** Annexe 4 – Grille proposée en fonction du pourcentage de la population d'expression anglaise dans les régions

Pourcentage de la population d'expression anglaise 1 <sup>re</sup> langue officielle parlée	Régions	Enveloppe régionale triennale
0,3 %-1,6 %	01 (0,3 %); 02 (0,4 %); 04 (1 %); 08 (1,1 %); 09 (1,2 %); 10 (0,1 %); 12 (0,8 %)	175 000 \$
1,7 %-3,5 %	03 (2,5 %); 11 (2,0 %); 14 (2,1 %)	270 000 \$
3,6 %-8 %	05 (4,9 %); 15 (6,9 %)	405 000 \$
9 %-15 %	07 (12,2 %); 13 (14,2 %)	570 000 \$
16 %-30 %	06 (20,7 %); 16 (29,8 %)	900 000 \$

Régions éloignées et ententes de services touchant la région du Nunavik (17) et la région des Terres-Cries-de-la Baie-James (18) :

- allouer d'abord le montant de 175 000 \$ comme enveloppe régionale triennale;
- ajouter un montant de 65 000 \$ aux régions éloignées, soit l'Abitibi-Témiscamingue (08), la Côte-Nord (09), le Nord-du-Québec (10) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) pour une enveloppe triennale régionale totale de 240 000 \$;
- ajouter un montant de 131 996 \$ à la région du Nunavik (17) pour une enveloppe triennale régionale totale de 306 996 \$.

Application de l'ensemble des paramètres :

**Tableau 3** Annexe 4 – Enveloppe triennale 2010-2013 en fonction de l'ensemble des paramètres

Régions	1 <sup>re</sup> langue officielle parlée	% de la population d'expression anglaise	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
01- Bas-Saint-Laurent	1 295	0,3 %	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	1 830	0,4 %	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
03- Capitale-Nationale	11 840	2,5 %	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
04- Mauricie et Centre-du-Québec	4 995	1,0 %	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
05- Estrie	23 580	4,9 %	130 000 \$	130 000 \$	145 000 \$	405 000 \$
06- Montréal (Secteur Est)	100 000	20,6 %	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$
07- Outaouais	58 720	12,2 %	180 000 \$	180 000 \$	210 000 \$	570 000 \$
08- Abitibi-Témiscamingue	5 355	1,1 %	70 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	240 000 \$
09- Côte-Nord	5 630	1,2 %	70 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	240 000 \$
10- Nord-du-Québec	275	0,1 %	70 000 \$	70 000 \$	100 000 \$	240 000 \$
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	9 505	2,0 %	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
12- Chaudière-Appalaches	3 705	0,8 %	55 000 \$	55 000 \$	65 000 \$	175 000 \$
13- Laval	68 460	14,2 %	180 000 \$	180 000 \$	210 000 \$	570 000 \$
14- Lanaudière	10 115	2,1 %	85 000 \$	85 000 \$	100 000 \$	270 000 \$
15- Laurentides	33 175	6,9 %	130 000 \$	130 000 \$	145 000 \$	405 000 \$
16- Montérégie	143 645	29,7 %	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$
17- Nunavik			99 561 \$	91 450 \$	115 985 \$	306 996 \$
18- Terres-Cries-de-la-Baie-James			70 000 \$	65 000 \$	105 000 \$	240 000 \$
<b>Total</b>	<b>482 125</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 074 561 \$</b>	<b>2 061 450 \$</b>	<b>2 390 985 \$</b>	<b>6 526 996 \$</b>



# ANNEXE 5

---

**AVIS FORMEL DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**COURRIEL ENVOYÉ PAR MADAME LISE VERREAULT, SOUS-MINISTRE  
ADJOINTE, À MADAME SANDRA CROCKER, VICE-PRINCIPALE ADJOINTE,  
RECHERCHE ET RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ MCGILL**

**LE 28 JUILLET 2010**

Madame,

Nous avons reçu le 8 juillet 2010, le projet de *Cadre de référence du Programme de formation linguistique 2010-2013*, le 15 juillet 2010 la *Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique*, et le 16 juillet 2010 le *Guide de présentation des projets régionaux de formation linguistique*.

Comme spécifié au *Cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé*, nous vous transmettons l'avis du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Nous avons, pour ce faire, demandé les commentaires des différentes directions du MSSS, un avis au Comité provincial pour la prestation de services de santé et de services sociaux en langue anglaise, ainsi que les commentaires des représentants des agences de la santé et des services sociaux.

De façon globale, les documents sont conformes aux priorités et orientations ministérielles. Nous avons cependant des commentaires concernant des modifications que nous jugeons absolument essentielles avant d'accepter de lancer un appel de propositions de projets de formation linguistique auprès des agences.

### **Programme de formation linguistique**

Le Programme de formation linguistique reflète les priorités tracées par le MSSS dans son *Plan stratégique 2005-2010*, notamment en ce qui a trait aux stratégies d'amélioration de la qualité, de la continuité et de l'accessibilité des services ainsi que de la formation des ressources humaines. Il vient soutenir les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et leurs partenaires dans l'exercice de leurs responsabilités populationnelles quant aux personnes d'expression anglaise de leurs territoires respectifs. La phase 1 du programme, en dépassant la cible prévue du nombre d'inscriptions pour la formation, démontre sans aucune équivoque le besoin de formation linguistique pour les intervenants du réseau. Conséquemment, nous croyons que la plus grande partie du budget accordé par Santé Canada doit être consacrée à la formation directe des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et que les frais de gestion doivent être le plus limités possible.

### **Respect du cadre de mise en œuvre signé entre le MSSS et l'Université McGill**

Nos deux organisations ont signé un *Cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé* qui établit les balises devant présider à la mise en place du programme de formation linguistique. Nous croyons fermement à l'entente qui a eu cours et nous

déplorons avoir dû sans cesse défendre le respect des orientations signées dans le cadre de mise en œuvre. De même, nous ne comprenons pas pourquoi la présentation des mesures 2 et 3 ne reprend pas les orientations inscrites au cadre de mise en œuvre.

### **Mise en place du comité conjoint MSSS-McGill**

Le *Cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé* signé en novembre 2009, spécifie en page 4 :

« **Suivi de la mise en œuvre;**

*Un comité conjoint MSSS-McGill sera formé afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des mesures du Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé (2009-2013).»*

En juillet 2010, nous sommes toujours en attente de la mise en place de ce comité conjoint qui contribuera à améliorer la collaboration entre nos organismes respectifs. Nulle part dans les trois documents présentés par l'Université McGill, il est fait mention du rôle que doit jouer ce comité dans la mise en œuvre du programme, ce qui est encore une fois incompréhensible compte tenu de l'entente signée entre nos deux organisations.

### **Mesure 1**

#### ***Cadre de référence du Programme de formation linguistique 2010-2013***

#### **Formation en anglais et en français professionnel**

La description du programme de formation en anglais et en français professionnel est de très grande qualité, de même que les outils et stratégies proposés tels les profils de compétences linguistiques reliés à l'exécution des tâches ou les cahiers d'apprentissage. Nous croyons que l'Université McGill doit porter une attention spéciale aux stratégies pour faciliter la participation des régions éloignées aux ateliers de développement ou autres. Celle-ci ne doit nullement être une condition obligatoire pour les agences.

Pour répondre aux besoins du personnel du réseau ayant, dans le cadre du travail, à utiliser une langue seconde, on ne peut prioriser l'exigence d'un niveau intermédiaire dans la langue d'apprentissage. Le programme de formation doit s'adapter au niveau d'apprentissage du personnel, que celui-ci soit débutant, intermédiaire ou avancé.

Il est de la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux, et non de celle de l'Université McGill, de déterminer les besoins régionaux en matière de formation en anglais ainsi que les besoins régionaux de formation en français. Il est inadmissible que l'Université McGill détermine quelles régions peuvent avoir accès aux programmes de formation en français. L'enveloppe de formation doit être globale. Les agences ont la responsabilité d'évaluer leurs besoins et de présenter des projets de formation en anglais et/ou en français pour répondre à ceux-ci.

### **Clientèles visées**

L'identification de la clientèle cible visée par le programme de formation linguistique inclut les étudiants effectuant un stage en établissement. Ceux-ci faisant déjà partie de la clientèle cible visée par la mesure 2, le Programme de maintien en poste et de soutien professionnel et communautaire à distance, ils doivent être exclus de la mesure 1, de même que le personnel de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Le document spécifie en pages 6 et 7 :

*« Compte tenu de la réorganisation du service Info-Santé et de l'implantation progressive du service Info-Social, une attention particulière devra être accordée au personnel de ces services [...] sont visés les intervenants d'établissements désignés touchés par la réorganisation des services et transférés vers des services requérant des compétences plus élevées en français. »*

Il est de la responsabilité exclusive du réseau de la santé et des services sociaux de déterminer le personnel à prioriser au regard de la formation linguistique.

### **Échéancier**

La subvention accordée par Santé Canada a cours jusqu'au 31 mars 2013. Compte tenu des besoins importants de formation linguistique des intervenants du réseau, nous considérons inacceptable que les activités de formation se terminent au 31 décembre 2012. Celles-ci doivent se poursuivre jusqu'au 31 mars 2013.

### **Critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation**

Les critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation des agences présentés à l'annexe 2 sont trop détaillés et font appel à des informations dont les agences ne disposeront pas au moment du dépôt des propositions de projet. Ces critères doivent être simplifiés et servir de guide pour les agences et non être intégrés de façon obligatoire au cahier des charges pour les appels d'offres de service de formation.

### **Financement du programme et répartition de l'enveloppe budgétaire**

Les prévisions budgétaires présentées en page 2 comportent des erreurs de calcul. Nous attendons une version corrigée incluant les montants accordés à chacun des volets des trois mesures.

Compte tenu qu'il appartient aux agences de déterminer leurs besoins de formation, l'enveloppe de formation doit être globale et non distincte pour la formation en anglais et en français. Cette enveloppe globale de 6 526 996 \$ pour 2010-2013 doit être répartie entre toutes les régions. Nous sommes toutefois d'accord à ce que le montant de 1 126 996 \$ identifié pour la formation en français constitue plutôt un plancher maximum pour celle-ci.

Nous n'acceptons pas la proposition de répartition régionale qui est proposée. Elle doit être revue, puisque le montant de base est insuffisant et ne permet pas à des régions peu peuplées et éloignées, telles les régions 10, 17 et 18, d'obtenir un montant suffisant pour répondre à leurs

besoins. De plus, les données démographiques utilisées pour les régions 17 et 18 sont inexactes.

### **Reddition de comptes**

Il est spécifié, au cadre de mise en œuvre signé par nos deux organisations, que celles-ci doivent s'entendre sur un modèle type d'entente entre les agences et l'Université McGill. Puisqu'aucun modèle d'entente n'a encore eu cours, aucune modalité de reddition de comptes ne peut actuellement apparaître au cadre de référence, au guide ou à la grille de présentation de projets, celles-ci devant faire partie du modèle d'entente.

Vous trouverez ci-joint, en mode correction de texte, le détail de ces commentaires dans les trois documents *Cadre de référence du Programme de formation linguistique 2010-2013*, *Guide* et *Grille de présentation des projets régionaux de formation linguistique*.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### **APPROUVÉ PAR**

**Lise Verreault**  
**Sous-ministre adjointe**

# ANNEXE 6

---

**RÉPONSE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL À L'AVIS FORMEL  
DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**



Office of Sponsored Research      Bureau de la recherche

Le 5 octobre 2011

Monsieur Michel Fontaine  
Sous-ministre associé  
Coordination, financement, immobilisations et budget  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Sous-ministre associé,

La vice-principale adjointe à la recherche et aux relations internationales de l'Université McGill, madame Sandra Crocker, a reçu le 28 juillet 2010 une lettre de la sous-ministre associée, madame Lise Verreault, en rapport avec le *Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé* de l'Université McGill. Celle-ci contenait l'avis formel du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le *Cadre de référence 2010-2013 du Programme de formation linguistique*. Cet avis a été transmis à l'Université conformément aux dispositions du *Cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé MSSS-McGill* de novembre 2009.

Nous remercions les directions du Ministère, les responsables de l'accès aux services en langue anglaise des agences de la santé et des services sociaux ainsi que les membres du Comité provincial qui se sont penchés sur le Cadre de référence et ont proposé des améliorations que nous avons étudiées avec intérêt. Les commentaires formulés dans cet avis nous permettront de répondre avec encore plus de pertinence aux attentes de nos partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Vous trouverez ci-joint la version finale du Cadre de référence du Programme de formation linguistique qui tient compte de la plupart des recommandations de l'avis formel du MSSS. La traduction anglaise est également transmise en fichier attaché. Nous saisissons cette occasion pour vous indiquer les ajustements majeurs apportés au Cadre de référence et préciser notre position quant à certains éléments de la lettre de madame Verreault.

### **Formation en anglais et en français professionnel**

À la demande du MSSS les deux enveloppes distinctes, anglais langue professionnelle et français langue professionnelle, ont été fusionnées pour créer une enveloppe globale. Les agences décideront de leur répartition respective selon les besoins de leur région. La description du Contenu du Programme à la section 3.3 du Cadre de référence ainsi que les tableaux pertinents reflètent ce changement.

1 | Page

James Administration Building, 2nd Floor  
845 Sherbrooke Street West, Montreal, Quebec, Canada H3A 2T5  
T: 514 398-3996 F: 514 398-4853  
[www.mcgill.ca/research](http://www.mcgill.ca/research)

Pavillon James de l'administration, 2ième étage  
845, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada H3A 2T5  
T: 514 398-3996 F: 514 398-4853  
[www.mcgill.ca/research](http://www.mcgill.ca/research)

## **Financement du Programme et répartition de l'enveloppe budgétaire**

L'Université McGill a retenu les services d'un consultant pour élaborer en étroite collaboration avec des représentants du MSSS une nouvelle répartition de l'enveloppe destinée aux projets régionaux de formation linguistique. Selon cette répartition, l'enveloppe est partagée entre les dix-huit régions sociosanitaires du Québec à partir d'un montant de base calculé en fonction de la taille de la population d'expression anglaise de chaque région selon la première langue officielle parlée. Les résultats de la répartition selon ce scénario sont ajustés de façon à tenir compte des écarts trop importants entre les régions et à permettre aux agences qui couvrent des régions où vivent des populations éloignées, vulnérables ou de faible densité, de recevoir une somme suffisante pour que le Programme de formation linguistique ait des effets concrets. Le texte et les tableaux de la section 8 sont modifiés en fonction de cette nouvelle approche.

## **Critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation**

Quant aux critères d'appréciation relatifs à la qualité des propositions de formation linguistique, nous avons cru bon de les laisser dans leur forme intégrale. Ces critères sont proposés parce qu'ils peuvent fournir un cadre tant à la conception qu'au développement d'un programme d'enseignement d'une langue à des fins professionnelles à des adultes. Ils sont présentés dans la version finale du Cadre de référence à titre indicatif et les agences sont invitées à s'en inspirer pour le développement de leurs propres critères.

## **Échéancier**

Dans sa lettre, la Sous-ministre associée écrivait :

*Compte tenu des besoins importants de formation linguistique des intervenants du réseau, nous considérons inacceptable que les activités de formation se terminent au 31 décembre 2012. Celles-ci doivent se poursuivre jusqu'au 31 mars 2013.*

L'Université souhaite que le Programme de contribution sur les langues officielles en santé se poursuive et que l'annonce en soit faite suffisamment tôt pour lui permettre de reporter au-delà du 31 mars 2013 la période de reddition de compte et ainsi laisser aux agences la possibilité de poursuivre jusqu'au 31 mars 2013 leurs activités de formation linguistique. Toutefois, compte tenu que les informations relatives à la poursuite du Programme de contribution ne sont pas connues en ce moment, l'Université se doit de prévoir la fin de toutes les activités relatives au Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, incluant la reddition de compte, le 31 mars 2013. Par conséquent, afin de permettre à l'Université McGill de respecter ses engagements envers Santé Canada, les activités de formation linguistique des agences doivent avoir pris fin le 31 décembre 2012. Celles-ci pourront ainsi faire parvenir à l'Université McGill, au plus tard le 30 janvier 2013, les rapports requis pour la reddition de compte.

## **Entente tripartite**

L'Université McGill avait exprimé le désir de resserrer ses liens avec les maisons de formation par voie d'une entente tripartite avec les agences et les maisons de formation. Cette proposition



n'ayant pas été retenue par le MSSS, l'Université McGill a accepté de conclure une entente bipartite avec les agences. Cependant l'Université McGill demeure convenue que des liens directs avec les organismes de formation lui auraient permis de jouer de manière plus efficace son rôle d'établissement d'éducation.

Encore une fois, tous mes remerciements pour l'analyse rigoureuse du Cadre de référence et les commentaires éclairés qui l'accompagnent. Je vous réitère la volonté de l'Université McGill de poursuivre notre partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'améliorer l'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise du Québec.

Veuillez agréer, monsieur le Sous-ministre associé, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Mary-Margaret Klempa  
Directrice principale, Bureau de la recherche  
Bureau du Vice-principal, Recherche et relations internationales

c.c. M. Pierre Laflamme, MSSS  
M. Ronald McNeil, MSSS  
Mme Sylvie Saint-Hilaire, MSSS  
Mme Lisette Shaffer, Agence de la santé et des services sociaux de Laval  
Mme Rima Rozen, Université McGill  
M. Andre Costopoulos, Université McGill  
Mme Mireille Marcil, Université McGill



Le présent document est disponible sur le site Web  
de l'Université McGill à l'adresse suivante :  
[www.mcgill.ca/hssaccess/fr/](http://www.mcgill.ca/hssaccess/fr/)

Also available in English under the title:  
*Training and Retention of Health Professionals Project  
Language Training Program – Frame of Reference 2010-2013*

[www.mcgill.ca/hssaccess/](http://www.mcgill.ca/hssaccess/)





**McGill**

Faculté des arts